



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 novembre 2014**  
**D - 2014/626**

***Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,  
*Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)*

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

**Groupe Scolaire Condorcet. Restructuration  
partielle. Avenants aux marchés de travaux.  
Prolongation des délais. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2014/132 du 24 février 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restructuration partielle du groupe scolaire CONDORCET pour un montant total de 1 543 022,86 € HT.

Faute de réponse pour le lot 4, une nouvelle consultation a été relancée. Ce lot a été attribué à l'Entreprise DSA Aquitaine pour un montant de 418 552,00 € HT ce qui porte le montant total des travaux à **1 961 574,86 € HT**.

Par délibération n° D-2014/468 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 64 777,78 € HT portant le montant des travaux pour la restructuration partielle du Groupe scolaire CONDORCET à 2 026 352,64 € HT.

Dans le cadre de l'avancement des travaux, certains ajustements doivent être réalisés en raison d'aléas techniques rencontrés sur le chantier.

En conséquence, les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés :

**Lot n° 2 – Gros-œuvre - Démolition**

**Marché n° 2014-103 - Entreprise MAB Sud-Ouest**

- Changement de 3 clôtures de chantier
- Remise en état des sanitaires

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	379 166,45
Avenant n° 1	6 865,32
Montant du présent avenant	570,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>386 601,77</b>

**Lot n° 4 – BARDAGE, ISOLATION PAR L'EXTERIEUR**  
**Marché n° 2014-105 - Entreprise DSA AQUITAINE**

En raison de nuisances sonores occasionnées par les travaux d'isolation par l'extérieur des façades pendant les heures de classe et l'impossibilité de réaliser les travaux tels que prévus initialement, la maîtrise d'ouvrage a demandé un report des travaux à l'été 2015, les travaux d'isolation par l'extérieur devant être terminés en décembre 2014.

Ce qui entraîne une prolongation du délai d'exécution ainsi que l'ajustement de certaines prestations techniques telles que :

- La location du matériel pendant les périodes non travaillées,
- Le repliement des installations et matériaux nécessaires,
- Le redéploiement des installations pour juillet 2015,
- Le stockage des matériaux non posés,
- La mise en place d'une petite installation de chantier pour juillet et août 2015
- Prolongation du délai d'exécution : jusqu'au 28 août 2015

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	418 552,00
Montant du présent avenant	16 620,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>435 172,00</b>

**Lot n° 7 – MENUISERIES BOIS**  
**Marché n° 2014- 108 – Entreprise Sylvain LATORRE**

- Fourniture et pose de verrous sur les coulissants du placard

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	58 000,00
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Montant du présent avenant	210,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>58 210,00</b>

**Lot n° 14 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES**  
**Marché n° 2014-115 – Entreprise TECH FROID CLIMAT**

- Dépose et repose de 2 cumulus pour la création d'une porte,
- Remise en place de 2 radiateurs suite à une démolition de cloison.
- Remise en place de radiateurs suite à des déplacements de cloisonnements et suite aux déposes de menuiseries.
- Mise en place d'évacuation et alimentation pour paillasse pour lave linge déplacé
- Fourniture et pose de deux clapets CF

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	261 450,00
Avenant n° 1	47 630,54
Montant du présent avenant	3 658,43
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>312 738,97</b>

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à **2 046 905,00 € HT**.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants précités en application de l'Article 20 du code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**